

## DEMANDEURS D'ASILE

# Francken veut serrer encore la vis en 2017

## Plus de contrôles et hausse de redevances

**Quelles seront les priorités du secrétaire d'Etat à l'Asile en 2017 ? Pas de grande surprise : Theo Francken va durcir la législation, surtout avec les gens qu'il suspecte d'abuser de notre hospitalité.**

**Déclaration des primo-arrivants.** Tous devront signer une déclaration pour pouvoir introduire une demande de séjour, déclarant comprendre nos normes et valeurs fondamentales et s'y conformer. Les efforts d'intégration seront en outre contrôlés dans le cadre de la première prolongation de séjour (pour les autorisations de séjour limité). L'étranger devra fournir la preuve de sa volonté de s'intégrer dans la société, sous peine de perdre son titre de séjour.

**Visas d'étudiants plus contrôlés.** Afin de contrer d'éventuels abus, une base de données de garants sera créée. Elle permettra de récupérer au maximum certains coûts éventuels, tel que le coût du rapatriement après l'expiration du délai de visa.

**Demande de régularisation : redevances à la hausse.** Le gouvernement a introduit en mars 2015 une redevance dans le cadre du traitement des demandes de séjour. « L'impact de cette mesure est actuellement évalué et les différentes possibilités permettant d'augmenter les montants sont à l'étude », explique Theo Francken dans sa note de politique géné-

rale pour 2017.

**Réforme du mécanisme de Dublin.** Le gouvernement estime essentiel de rétablir le principe visant à introduire obligatoirement la demande d'asile dans le pays d'arrivée (en Europe). « Il est essentiel que les migrants ne puissent plus choisir le pays d'asile, car cela provoque un afflux disproportionnel vers certains pays de l'Europe de l'Ouest et du Nord, dont la Belgique », estime M. Francken. Jusqu'en septembre, 1.174

**Il veut allonger la durée de détention en centre fermé**

demandeurs d'asile ont été rapatriés de force dans le cadre de Dublin.

**De 8 à 18 mois dans un centre fermé.** Une personne en séjour illégal peut être maintenue dans un centre fermé pendant au maximum huit mois. « Une directive européenne permet d'allonger la durée à 18 mois. Une réalité dans de nombreux pays européens. J'ai l'intention de les suivre », annonce-t-il.

**Qui représente une menace ?** En 2017, les agents de l'Office des Etrangers obtiendront un accès direct à la BNG (Base de données nationale générale). « Ils pourront vérifier plus efficacement si une

personne peut représenter une menace pour l'ordre public et/ou la sécurité nationale. »

**Récupération des frais de rapatriement.** Les procédures vont être rationalisées et simplifiées. L'Etat tentera de récupérer au maximum ces frais auprès de l'étranger même, « surtout s'il s'agit de personnes de retour sur le territoire après en avoir été expulsées ».

**Dossiers en attente : une année pour vider l'arriéré.** Fin septembre, la charge de travail administrative concernait 4.931 dossiers de régularisation à l'Office des Etrangers et 16.902 au Commissariat général pour les réfugiés (CGRA). Dans les deux cas, l'arriéré devrait être résorbé dans un an. ●

DIDIER SWYSEN

**Profils vulnérables****Très attentif aux mineurs et aux homosexuels**

Theo Francken plaide pour un meilleur accompagnement des profils vulnérables. « *Suite à la baisse du nombre des demandeurs d'asile, on peut s'atteler à la qualité de l'accompagnement avec une attention particulière pour ces profils* », dit-il.

Il s'agit de projets qui soutiennent des structures d'accueil dans l'accompagnement des résidents avec des besoins médicaux, psychologiques complexes et spécifiques et des besoins

sociaux ou des groupes vulnérables à l'instar des MENA (mineurs non accompagnés).

Des formations spécifiques permettront aux collaborateurs de l'accueil de détecter ces personnes vulnérables et d'organiser un accompagnement adapté ou un transfert vers les institutions spécialisées, comme les victimes de la traite des êtres humains ou de la violence sexuelle. D'autres actions seront prévues.

Fedasil continuera aussi à suivre les demandeurs d'asile homosexuels (projet « Safe Havens »). Par ailleurs, les bénéficiaires de l'accueil sont encouragés à effectuer du bénévolat, comme moyen d'améliorer leur bien-être et leur intégration. « *Il leur offre aussi la possibilité d'entretenir, voire de renforcer leurs compétences et contribue à véhiculer une image positive dans la société* », explique M. Francken. ●

D.SW